

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

---

L'an deux mille dix-sept, le 15 mars à 18h30, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 6 mars 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de La Courtine.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

Mme Maryse Badia qui a donné pouvoir à M. Tony Cornelissen,  
M. Jean Bilotta qui a donné pouvoir à Mme Françoise Béziat,  
M. Jean-Paul Bourg qui a donné pouvoir à Mme Martine Leclerc,  
M. Daniel Escurat qui a donné pouvoir à Alain Fonfrede,  
M. Robert Gantheil qui a donné pouvoir à Jean Valade,  
Mme Fabienne Garnerin qui a donné pouvoir à Véronique Bénazet,  
Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à Mme Nathalie Delcouderc-Juillard,  
M. Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc Taudin,  
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mme Marilou Padilla Ratelade,  
Mme Martine Pannetier qui a donné pouvoir à Christophe Arfeuillère,  
M. Philippe Pelat qui a donné pouvoir à Michel Pesteil,  
M. Serge Peyraud qui a donné pouvoir à Philippe Roche,  
M. Daniel Poigneau qui a donné pouvoir à Jean-Pierre Guitard,  
M. Marc Ranvier qui a donné pouvoir à Mady Junisson,  
M. François Ratelade qui a donné pouvoir à Pascal Montigny,  
M. Jean-Claude Sangoi qui a donné pouvoir à Xavier Gruat,  
M. Michel Saugeras qui a donné pouvoir à Jean-Pierre Saugeras,  
Mme Valérie Sérurier qui a donné pouvoir à Eric Cheminade,

M. Eric Bossaert, excusé (non représenté),  
M. Michel Bourzar, excusé (non représenté),  
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté),  
Mme Michèle Chastagner, excusée (non représentée),  
M. Daniel Caraminot, excusé (représenté),  
M. Daniel Couderc, excusé (non représenté),  
Mme Christine Da Fonseca, excusée (non représentée),  
Mme Sandra Délibit, excusée (non représentée),  
Mme Catherine Durand, excusée (non représentée),  
M. Michel Lefort-Lary, excusé (représenté),  
M. Jean-François Loge, excusé (non représenté),  
Mme Cécile Martin, excusée (non représentée),  
Mme Christiane Monteil qui a donné pouvoir à M. Pierre Chevalier,  
M. Gérard Moratille, excusé (représenté),  
M. Didier Pénéloux, excusé (représenté),  
M. Joël Pradel, excusé (représenté),  
M. Bernard Rouge, excusé (non représenté),  
Mme Nelly Simandoux, excusée (représentée).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le

Le président,



M. Tony Cornelissen est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 73 // pouvoir(s) = 19 // votants = 92

## Désignation des représentants aux organismes extérieurs

Le conseil communautaire :

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 septembre 2016, portant fusion ;

Vu les statuts des organismes extérieurs listés ci-après ;

Considérant que Haute-Corrèze Communauté adhère ou doit adhérer à plusieurs organismes extérieurs et qu'il convient désormais de désigner les représentants qui siégeront dans les différentes instances décisionnaires des organismes concernés ;

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire désigne les représentants de Haute Corrèze Communauté comme suit :

- Commission territoriale de suivi des publics du conseil départemental 23

Titulaire	Suppléant
Pascal Montigny	Guy Faugeron

- Mission Locale

Titulaires	Suppléants
Valérie Sérurier	Pierre Coutaud
Pierre Fournet	Frédérique Fraysse
Michel Bourzat	André Alanore
Danielle Degoumois	Éric Cheminade
Jean Valade	Daniel Poigneau
Martine Pannetier	Bernard Rouge
Sandra Delibit	Gérard Moratille

Pour extrait conforme,  
À Ussel, le 15 mars 2017

Le président,  
Pierre Chevalier

